



RECU EN PREFECTURE

Le 02 mars 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210218-D00635510-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 février 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 février 2021, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 09 incluse), M. Thierry PETAMENT (jusqu'à la question n° 07 incluse), M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAFF

Étaient présents en visio-conférence : Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO

Secrétaire : Mme Claude VARET

Étaient absents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Marie ETEVENARD, M. Pierre-Charles HENRY

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR à M. Abdel GHEZALI, Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Nathalie BOUVET à Mme Agnès MARTIN, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Anthony POULIN, Mme Claudine CAULET à M. Damien HUGUET, Mme Julie CHETTOUH à M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN, M. Laurent CROIZIER à Mme Karima ROCHDI, M. Cyril DEVESA à M. Benoît CYPRIANI, Mme Marie ETEVENARD à Mme Valérie HALLER, Mme Lorine GAGLIOLO à M. Aurélien LAROPPE, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT, Mme Marie LAMBERT à Mme Claude VARET, Mme Myriam LEMERCIER à Mme Claude VARET, M. Christophe LIME à Mme Aline CHASSAGNE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Christine WERTHE, Mme Carine MICHEL à Mme Marie ZEHAFF, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. François BOUSSO, M. Maxime PIGNARD à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 09 incluse) puis à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 10), Mme Laurence MULOT à Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 10), M. Thierry PETAMENT à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 08), M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAFF, Mme Françoise PRESSE à Mme Annaïck CHAUVET, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à M. Nicolas BODIN, M. Nathan SOURISSEAU à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. André TERZO à Mme Sadia GHARET

OBJET : 13 - Musées du Centre - Plan de récolement décennal 2016-2025 - Demande de subventions

Délibération n° 2021/006355

**Musées du Centre
Plan de récolement décennal 2016-2025
Demande de subventions**

Rapporteur : Mme Aline CHASSAGNE, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 3	03/02/2021	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'approuver le deuxième plan de récolement décennal du musée du Temps et du musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon. Cette obligation réglementaire fixée par l'article L. 451-2 du code du Patrimoine (ex article 12 de la loi Musées du 4 janvier 2002) incombe au propriétaire des collections et doit être menée une fois tous les dix ans. Elle consiste à vérifier, sur pièce et sur place, à partir d'un bien ou de son numéro d'inventaire, la présence de ce bien dans les collections, sa localisation, son état, son marquage (numéro d'inventaire noté sur le bien) et la conformité des informations avec l'inventaire, document réglementaire que tout musée de France doit avoir. Un délai de 10 ans est prévu pour achever le récolement. La circulaire du 27 juillet 2006 fixait le cadre du premier récolement décennal qui s'est achevé le 31/12/2015. Le deuxième plan de récolement, débuté le 1^{er} janvier 2016, doit s'achever au 31/12/2025.

Le musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et le musée du Temps ont rédigé leur deuxième plan de récolement. Ces derniers ont été validés par la DRAC. Ils doivent maintenant être validés par le propriétaire des collections. Ces plans détaillent les types de collections à récolement et leur localisation, ils précisent la méthodologie mise en œuvre et les moyens humains et matériels nécessaires aux opérations de récolement et proposent un calendrier prévisionnel.

Le présent rapport a aussi pour objet d'approuver le plan de financement des opérations de récolement pour l'année 2021. Les besoins humains et matériels seront soumis au Conseil Municipal chaque année jusqu'à l'achèvement du récolement.

I. Les principes du récolement

L'article L.451-2 du code du Patrimoine précise que « les collections des musées de France font l'objet d'une inscription sur un inventaire et il est procédé à leur récolement tous les 10 ans ». Plusieurs textes réglementaires encadrent les opérations de récolement, les musées de France doivent s'y référer pour établir leur plan de récolement décennal.

Le récolement est l'opération qui consiste à vérifier, sur pièce et sur place, à partir d'un bien ou de son numéro d'inventaire, la présence de ce bien dans les collections, sa localisation, son état, son marquage (numéro d'inventaire noté sur le bien) et la conformité des informations avec l'inventaire, document réglementaire que tout musée de France doit avoir. Il revient à la personne morale propriétaire et/ou dépositaire des collections de procéder aux opérations de récolement et à la mise à jour des inventaires et registre des dépôts. Cette dernière a dix ans pour achever son récolement.

La circulaire du 27 juillet 2006 fixait le cadre du premier récolement décennal qui s'est achevé le 31 décembre 2015, le deuxième récolement décennal a débuté le 1^{er} janvier 2016 et s'achèvera le 31 décembre 2025.

Chantier obligatoire, le récolement doit s'appuyer sur un plan de récolement décennal rédigé par les responsables des collections. Outil de planification, il définit un état des lieux, un programme et une méthodologie pour mener à bien ce chantier. Ce plan doit être validé par le propriétaire des collections après avis de la DRAC.

Chaque campagne de récolement fait l'objet d'un procès-verbal rédigé par le responsable de collections. Ce procès-verbal est transmis à la DRAC et conservé par le musée.

II. Les objectifs complémentaires du récolement

Au-delà de la vérification de la présence du bien sur pièce et sur place, les opérations de récolement ont d'autres objectifs, elles permettent :

- La mise à jour de l'inventaire : les collections ne sont pas toujours inventoriées ou alors avec des mauvais numéros, c'est donc l'occasion de procéder à leur inventaire et à leur marquage.
- L'informatisation des inventaires et la complétude des fiches déjà saisies sur la base de données Actimuséo pour les musées de Besançon.
- La numérisation des collections : des campagnes de prises de vue numériques sont programmées au fur et à mesure du récolement. Ces photos sont intégrées à la base de données des musées et mises en ligne sur le portail mémoire Vive et sur POP, la Plateforme Ouverte du Patrimoine du ministère de la Culture. Cela permet la diffusion des collections auprès des chercheurs et institutionnels mais aussi du grand public.

III. Présentation des plans de récolement décennal des musées

Si l'obligation de procéder au récolement est la même pour l'ensemble des musées de France, sa mise en œuvre diffère néanmoins selon le type de collections et leur mode d'acquisition et des moyens humains, matériels et financiers affectés.

3.1. Plan de récolement décennal du musée des Beaux-Arts et d'Archéologie

Pour les collections du musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, le premier plan de récolement décennal a été adopté en Conseil Municipal le 22 mai 2008. Ce premier récolement a été réalisé entre 2008 et 2014 au cours de différentes campagnes et des chantiers des collections menés en perspective du transfert des collections vers les nouvelles réserves externalisées et des travaux de rénovation du musée des Beaux-Arts et d'Archéologie. Il a permis d'avoir une meilleure connaissance de l'ensemble des collections du musée mais n'a pas pu complètement aboutir en l'absence d'un inventaire règlementaire unique (différents registres existent, certains très complets permettant d'identifier les collections, leur origine, d'autres très lacunaires rendant très difficile l'identification sans recherches associées), notamment pour les collections archéologiques constituées de milliers d'objets.

Le deuxième plan de récolement décennal du musée des Beaux-Arts et d'Archéologie propose de corriger et de compléter le premier récolement en travaillant avec une méthodologie différente partant des registres d'inventaires existants et non des œuvres présentes. Le récolement devra être achevé au plus tard le 31 décembre 2025. Un calendrier prévisionnel est proposé dans le plan de récolement décennal, il propose de démarrer par les domaines les mieux localisés et inventoriés pour les collections beaux-arts et arts graphiques. Pour les collections d'archéologie, le récolement débutera par les collections conservées à l'Abbaye Saint-Paul, ces dernières devant être transférées vers un nouveau lieu de stockage au printemps 2021. Même si les opérations de récolement sont planifiées en fonction des moyens humains et matériels existants, elles nécessitent toutefois des renforts en personnels. En complément des équipes déjà en place, des agents vacataires seront donc spécifiquement affectés à ces opérations. Ils bénéficieront d'un contrat de projet d'une durée de un an à trois ans selon les besoins. Ces contrats pourront être prolongés si nécessaires jusqu'au 31 décembre 2025. Ils seront financés par le budget courant des musées du Centre et par la DRAC.

Le plan de récolement décennal du musée des Beaux-Arts et d'Archéologie a été approuvé par la DRAC en 2020. Il est joint en annexe.

3.2. Le plan de récolement décennal du musée du Temps

Le premier plan de récolement du musée du Temps a été établi en 2011. Une estimation du nombre global d'objets présents dans les collections avait dû être faite faute d'inventaire réglementaire. Aucun document papier ou informatisé ne dressait la liste exacte des collections conservées. Une informatisation des collections a donc accompagné le premier récolement qui n'a pu être achevé au 31/12/2015, faute de moyens humains suffisants, le musée ayant connu une forte instabilité durant cette période.

Les objectifs de ce deuxième récolement sont donc multiples :

- Clarifier le statut d'une grande partie des collections pour lesquelles les conditions d'entrée au musée sont floues : mode d'acquisition inconnu (dépôts sauvages, collectes, sauvetages lors de fermeture d'usines, achats ou dons non documentés) ou statut non tranché des collections municipales lors de leur répartition entre le musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, le musée comtois, la bibliothèque d'étude et le musée du Temps.
- Nettoyer la base de données Actimuseo qui tient lieu de registre d'inventaire
- Accompagner le chantier des collections et le transfert prioritaire de certaines collections vers les réserves externalisées de Port Cîteaux.
- Programmer des actions de médiation et/ou de communication autour du récolement

Le plan de récolement décennal du musée du temps joint en annexe, présente un état des lieux des collections, la méthodologie envisagée et les moyens humains et matériels nécessaires. A l'instar du musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, les équipes permanentes du musée seront complétées par des agents contractuels en contrat de projet également sur des périodes de un à trois ans pouvant être prolongées si besoin jusqu'au 31 décembre 2025 date d'achèvement du deuxième récolement.

Le plan de récolement décennal du musée du Temps a été validé par la DRAC en 2020.

IV. Planning et plan de financement prévisionnel pour 2021

4.1. Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie

En 2020, le musée des Beaux-Arts et d'Archéologie a travaillé à la mise en œuvre d'actions préparatoires fondamentales au récolement : rédaction du plan de récolement pour la période 2020-2025, envoyé à la DRAC en mai 2020 ; rédaction d'une charte de saisie commune pour toutes les collections dans le logiciel de gestion Actimuseo ; mise en ordre des notices concernant les acquisitions de 2012 à 2020 dans ce même logiciel ; versement sur POP, la Plateforme Ouverte du Patrimoine du ministère de la Culture (ex base Joconde) des acquisitions pour les années 2012 à 2017 ; recensement et analyse des inventaires existants pour les collections beaux-arts (49 registres) et arts graphiques (15 registres) ; recensement et analyse des sources pouvant être considérées comme des inventaires pour les collections archéologiques (40 « registres »).

Sur la base de ce travail, le deuxième récolement sur pièce et sur place peut commencer sur des bases véritablement transversales et partagées entre les trois pôles de collections du musée (beaux-arts, arts graphiques, archéologie), conformément à ce qui est prévu dans le plan :

- beaux-arts : la collection de sculptures (795 œuvres) et une partie des peintures (525 œuvres).
- arts graphiques : la moitié de la collection d'estampes, soit 500 œuvres, sera récolée. Le choix de commencer par les estampes est justifié par les nombreuses erreurs de localisation des œuvres dans la base de données.
- Archéologie : établissement d'un document de synthèse palliatif au caractère lacunaire de la documentation existante ; établissement d'un bilan chiffré des « zones d'ombre » : Ilot Oudet (Hall 1 et 2), garages de Port-Cîteaux ; récolement du mobilier de Port-Cîteaux, salle A1 : lapidaire (158 fiches) ; récolement du mobilier présent dans l'Abbaye Saint-Paul (environ 416 items et ensembles).

Ces opérations de récolement nécessiteront l'achat de petites fournitures et matériels de conservation et de conditionnement et une mise à jour de la base de données Actimuseo. Des campagnes de prises de vue accompagneront également le récolement des collections.

Afin de mener à bien ces opérations, il est prévu de renforcer l'équipe avec deux contrats de projet à 100 % pour toute l'année 2021.

Le coût des opérations de récolement est estimé à 47 800 € pour l'année 2021, répartis comme suit :

Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie			
Dépenses		Recettes	
Vacations	40 000 €	Ville de Besançon	23 900 €
Achat fournitures	5 000 €	DRAC	23 900 €
Logiciel/Maintenance	2 800 €		
Total des dépenses	47 800 €	Total recettes	47 800 €

Les demandes de subventions auprès de la DRAC seront faites dans le cadre de la délibération du 3 juillet 2020 donnant délégation à Mme la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante.

4.2. Musée du Temps

L'année 2020 a permis la mise en œuvre de plusieurs démarches préalables nécessaires pour le lancement du second récolement décennal : Rédaction du plan de récolement, soumis à la DRAC en juin 2020 ; création d'une nouvelle charte de saisie pour la rédaction des notices de la base Actimuseo ; début d'un travail de recensement et d'analyse des inventaires et sources existantes, en lien avec le musée des Beaux-Arts et d'Archéologie ; mise en place de procédures pour le traitement d'items problématiques : archives et collections documentaires.

En lien avec le chantier des collections en cours au musée du Temps, certains ensembles ont néanmoins d'ores et déjà été récolés en 2020, à savoir :

- Salle ethno : 163 objets récolés
- Arts graphiques : 59 œuvres récolées
- Galvano : 102 objets récolés
- Fonds Rhodia : 166 objets récolés
- Fonds Clerc : 273 objets récolés
- Objets Proudhon : 20 objets récolés.

Ces premiers objets récolés n'ont toutefois pas encore fait l'objet d'un procès-verbal de récolement.

En 2021, le musée du Temps prévoit de poursuivre le récolement en deux temps, pour des raisons de viabilité des espaces de travail :

- Hiver-printemps 2021 : récolement des objets conservés à Port-Cîteaux : horloges d'édifices, machines environ 120 items et objets ethno, objets techniques, fonds Clerc environ 6 700 items
- Été- automne 2021 : récolement en lien avec le chantier des collections : objets à transférer à Port-Cîteaux depuis les réserves du musée du Temps environ 1 000 items.

Ces opérations de récolement nécessiteront l'achat de petites fournitures et matériels de conservation et de conditionnement. Des campagnes de prises de vue accompagneront également le récolement des collections. Afin de mener à bien ces opérations, il est prévu de renforcer l'équipe avec deux contrats de projet pour toute l'année 2021. Ils seront financés par le budget courant des musées du Centre et par la DRAC.

Le coût des opérations de récolement est estimé à 47 500 € pour l'année 2021, répartis comme suit :

Musée du Temps			
Dépenses		Recettes	
Vacations	40 000 €	Ville de Besançon	23 750 €
Achat fournitures	7 500 €	DRAC	23 750 €
Total des dépenses	47 500 €	Total recettes	47 500 €

Les demandes de subventions auprès de la DRAC seront faites dans le cadre de la délibération du 3 juillet 2020 donnant délégation à Mme la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement et approuve les plans de récolement des musées.

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Plan de récolement décennal 2020-2025

Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	
I. PRINCIPES DU RECOLEMENT	
II. ETAT DES LIEUX : BILAN DU PREMIER RECOLEMENT	
II 1- COLLECTIONS BEAUX-ARTS	
II 2- ARTS GRAPHIQUES	
II 3- COLLECTIONS D'ARCHEOLOGIE	
III. OBJECTIFS DU FUTUR RECOLEMENT.....	
IV. DIFFICULTES	
RECOLER SUR PIECE	
UN INVENTAIRE REGLEMENTAIRE.....	
LE STATUT DES COLLECTIONS.....	
INSCRIRE LE RECOLEMENT DANS UN FONCTIONNEMENT TRANSVERSAL	
V. DEFINIR UN PERIMETRE : ETENDUE DES COLLECTIONS	
V 1 – PEINTURES	
V 2 – SCULPTURES	
V 3 - OBJETS D'ART ET MOBILIER	
V 4 - ARTS GRAPHIQUES	
V 5 - ARCHEOLOGIE	
V 6 – COLLECTIONS EXTRA-EUPEENNES	
VI. METHODOLOGIE : CALENDRIER ET MOYENS	
LOCALISATION DES COLLECTIONS	
METHODOLOGIE.....	
ECHEANCE	
CALENDRIER	
MOYENS.....	
PROJET DE RECOLEMENT 2021	

I. PRINCIPES DU RECOLEMENT

Aux termes de la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, les collections muséales font l'objet d'une inscription sur un inventaire et il est procédé à leur récolement tous les dix ans. Il revient à la personne morale propriétaire des collections d'un musée de France de faire procéder par les professionnels mentionnés à l'article 6 de la loi aux opérations nécessaires au récolement des collections dont elle est propriétaire ou dépositaire et à la mise à jour de l'inventaire et du registre des dépôts. Le plan de récolement décennal, rédigé par les responsables des collections, est l'outil de planification qui définit l'état des lieux, le programme et la méthode de travail pour l'ensemble du récolement.

Le premier plan de récolement décennal du musée des Beaux-Arts et d'Archéologie a été adopté par une délibération du conseil municipal du 22 mai 2008, le récolement – effectué à l'occasion des chantiers de collections – s'est achevé en 2015. Le deuxième exercice a débuté le 1^{er} janvier 2016 et s'achèvera le 31 décembre 2025. Il doit s'appuyer sur un plan de

récolement décennal au sens de la circulaire n° 2006/006 du 27 juillet 2006. Une note-circulaire du 4 mai 2016 est venue détailler précisément les opérations de post-récolement des collections des musées de France.

Le présent plan de récolement détaille les types de collections à récoler et leur localisation, anticipe les principales difficultés, propose un calendrier prévisionnel et une méthode et précise les besoins en moyens humains et matériels.

II. ETAT DES LIEUX : *BILAN DU PREMIER RECOLEMENT*

II 1- Collections Beaux-Arts

Le récolement des collections Beaux-Arts a été réalisé entre 2008 et 2014 au cours de différentes campagnes et des chantiers des collections menés en vue du déménagement des œuvres dans de nouvelles réserves et de la rénovation du musée.

L'ensemble des œuvres exposées et conservées en réserves internes ou externes (à l'exception de la réserve Saint-Paul) ainsi qu'une partie des œuvres déposées, ce qui représente environ 6000 œuvres, ont été concernées par ces opérations qui ont permis de les identifier, les informatiser dans le logiciel Actimuséo (ex Athénéo), les dépoussiérer, les mesurer, les marquer, les photographier, vérifier leur état, améliorer leurs conditions de conservation, les traiter si leur état le nécessitait et les emballer si nécessaire.

À la suite du chantier des collections, l'ensemble des œuvres, à l'exception des œuvres restées en dépôt, ont été transportées entre 2014 et 2015 dans les nouvelles réserves des musées. Elles ont été rangées et relocalisées pour la plupart. Cette relocalisation n'a parfois pu être complètement achevée mais elle a été poursuivie depuis. Une partie de ces œuvres a été déménagée à nouveau en 2018 en vue de son exposition dans le musée rénové. Les nouvelles localisations ont été mises à jour dans la base.

Au cours du premier récolement, la conformité à l'inventaire et à la documentation a été en grande partie vérifiée mais partant des objets, cette vérification n'a pu être systématiquement réalisée notamment au cours des chantiers de collections pendant lesquels un très grand nombre d'objets devaient être traités dans un temps réduit. Des numéros rétrospectifs ont été attribués aux objets non marqués, non identifiés et pour lesquels il n'était pas possible de retrouver le numéro dans le temps imparti. Il apparaît que certains doublons ont été créés au cours de ce chantier notamment entre beaux-arts et archéologie - ne bénéficiant pas d'une base commune.

Ce récolement a permis d'avoir une meilleure connaissance de l'ensemble de la collection, d'en faire un bilan sanitaire et de relocaliser un grand nombre d'œuvres.

Il n'a pu être abouti complètement en l'absence d'un inventaire réglementaire unique, des difficultés d'identification pour certaines œuvres et de l'inachèvement du récolement de dépôts parfois très anciens. Un état récapitulatif complet des biens inscrits sur les registres d'inventaire qui, après récolement, devraient être considérés comme manquants n'a pu être réalisé à l'issue de ce premier récolement.

II 2- Arts graphiques

Ce bilan est établi à partir de données retrouvées dans le plan de récolement décennal 2006-2014, validé en 2008, et le bilan du récolement envoyé au ministère de la culture, en 2014.

Le récolement des dessins a été réalisé en octobre-décembre 2006 par une personne vacataire, sous la responsabilité de Françoise Soulier-François, conservateur en charge des arts graphiques. Ce récolement a été réalisé à la suite des campagnes de numérisation des dessins en haute définition (plus de 6000 clichés) par un photographe professionnel, intervenant extérieur. Il a abouti au dénombrement de 5537 dessins dont 89 non localisés soit 5548 dessins récolés ; 7 de ces œuvres non localisées ont été retrouvées ensuite.

Le récolement et l'informatisation des estampes ont été réalisés de janvier à juin 2008 par une étudiante stagiaire dans le cadre d'un master universitaire, sous la responsabilité de Françoise Soulier-François. Ce travail a fait suite à la numérisation de l'ensemble des estampes en haute définition par un photographe professionnel, intervenant extérieur (septembre – décembre 2007).

Alors que 1648 estampes sont portées aux registres d'inventaire, 934 ont été trouvées, dont 149 portant des numéros d'inventaire entre 1649 et 1797 qui ne figurent pas dans le registre. Les estampes figurant dans le registre mais non retrouvées dans les collections du musée des Beaux-Arts ont été, après la rédaction des inventaires, affectées au musée du Temps. Le prochain récolement devra permettre de vérifier cette répartition des collections et de confirmer l'affectation des œuvres dans chacun des deux établissements.

Les miniatures ont été récolées en 2011-2012 : 109 miniatures récolées et constat de 10 manquantes.

Enfin en 2014, le chantier des collections qui a accompagné le déménagement des collections du musée avant la rénovation a abouti aux trois situations suivantes :

- pour les dessins, une actualisation des chiffres : on a comptabilisé 6002 feuilles, soit 454 de plus que ce qui avait été récolé en 2006 : cela correspond à l'accroissement des collections.
- pour les estampes, puisque le chantier des collections a consisté à partir des objets sans recoupement avec les inventaires, des numéros rétrospectifs ont été parfois attribués à des œuvres, dont on s'aperçoit aujourd'hui qu'elles étaient en réalité déjà inventoriées (cela concerne plutôt les estampes). Il conviendra de clarifier ces situations dans le récolement à venir.
- pour les affiches, le chantier des collections a permis de traiter ce corpus des collections graphiques qui n'avait jusqu'alors pas été pris en compte. En juin 2014, Maud Geraud, contractuelle, a travaillé au récolement et au reconditionnement de 224 affiches avec l'aide d'Agnès Vallet, restauratrice d'arts graphiques.

II 3- Collections d'archéologie

II 3-1 Une opération en demi-teinte

En préambule, il semble nécessaire de noter qu'une partie de ce premier chantier fut réalisée durant la vacance de poste d'un responsable de collections pour l'archéologie et l'ethnologie.

Le caractère spécifique (ampleur numérique et diversité des matériaux) des collections d'archéologie (et d'ethnologie) impose de préciser que cette première étape fut plus un chantier des collections qu'un récolement à proprement parler. Néanmoins, cette opération menée demeure le fondement de notre connaissance des collections, partant du principe que, virtuellement, tous les objets ont été « vus » lors de ce chantier. Cependant, force est de constater que certains n'ont pas été pris en compte (site de l'abbatiale Saint-Paul notamment, réserves du musée du Temps, collections d'ethnologie/ethnographie, ilot Oudet).

Du fait d'une documentation disparate et parfois lacunaire, induisant de fait l'absence d'un inventaire réglementaire, la vérification du statut de propriété des collections n'a pu être réalisée durant cette première opération. En l'absence d'un responsable de collection, le choix fut fait d'inscrire rétrospectivement tous les items supposés appartenir au musée.

Le département d'archéologie ne dispose pas d'inventaire réglementaire, et cette première opération n'a pas permis d'en produire un. Un ensemble de « registres » existe cependant, dont les informations ne se recoupent pas de manière exacte, ces « registres » correspondent fréquemment à des listes, parfois préparatoires à des publications de catalogues de collections. Par ailleurs des registres de type « Rivière » sont présents. Cependant, ces registres sont pour l'heure inexploitable. En effet, ces derniers ont été déreliés à une date actuellement inconnue. Le contenu de ces « registres » est extrêmement lacunaire, de nombreuses lignes et informations sont rayées et/ou annotées.

Les répercussions sont nombreuses et impacteront fortement le second récolement :

- Une grande quantité de « doublons », impossible en l'état à quantifier. Des inscriptions indues, du fait d'un statut de propriété non vérifié, si ce dernier est vérifiable
- Des attributions de numéros d'inventaire parfois inappropriées (ex. : DA-972.1 à 27)
- Des très nombreuses erreurs inscrites dans la base Actimuséo (matériaux...) liées à la duplication de fiches et à une utilisation partielle du thésaurus
- Impossibilité de connaître l'ampleur réelle de la collection

II 3-2 Esquisse de bilan

Malgré ces premières réserves, la majeure partie des collections ont été « vues » lors du chantier des collections et un bilan peut être esquissé pour la période 2006-2016.

D'une part, la base Actimuséo, même avec ses imperfections, demeure la base de notre connaissance quantitative pour l'archéologie.

- 32 069 fiches existantes sur la base de données Actimuséo
- 9 000 fiches sont inscrites dans la base de données mais ne sont pas localisées
- 6 865 items sont inscrits rétrospectivement pour la période 2013-2017
- L'ensemble des biens ont fait l'objet d'un constat d'état, donnant une vision globale de l'état sanitaire des collections.

Le chantier des collections lié en grande partie à la rénovation du musée et à la mise en place de réserves externalisées, a permis de centraliser les collections sur trois sites :

- Les réserves de Port-Citeaux
- Les bâtiments de l'Îlot Oudet
- L'ancienne abbatale Saint-Paul (ancien musée lapidaire)

III. OBJECTIFS DU FUTUR RECOLEMENT

La programmation des campagnes de récolement vise à couvrir l'ensemble des collections. Ce plan de récolement intègre néanmoins les critères énoncés récemment par le service des musées de France qui visent à prioriser des biens non ou mal récolés lors du premier récolement. Trois catégories peuvent ainsi être distinguées : les objets parfaitement récolés, qui sont seulement pointés et localisés, les objets insuffisamment documentés pour lesquels on réunit et reporte les informations manquantes (photographies, dimensions, poids...), enfin les biens n'ayant pas été récolés lors du premier récolement décennal et les biens posant problème à un titre ou à un autre (biens manquants pour lesquels des pistes de localisation n'ont pas été explorées, biens qui posaient des problèmes d'identification, biens dont le précédent récolement est mal assuré). Dans le contexte propre au musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, l'identification par un numéro d'inventaire correct (qui implique une vérification de la provenance lorsque nécessaire) et le marquage constituent des points de vigilance particuliers. Les difficultés spécifiques à certains objets ou groupes d'objets qui ont pu être identifiées sont précisées en parties IV et V.

Une mise en ordre de la base de données Actimuséo est en outre nécessaire et peut être envisagée à l'occasion du futur récolement. Une charte de saisie doit être rédigée afin d'homogénéiser la base de données notamment grâce à l'utilisation du thésaurus du ministère. Cette homogénéisation facilitera l'exportation des fiches vers la base Joconde, et rendra notre base de données plus efficiente pour la recherche.

La problématique de valorisation du travail de récolement est en effet intégrée à la présente réflexion. Une grande partie des collections bénéficie d'une couverture photographique de qualité documentaire seulement. Afin de poursuivre les versements de notices sur les outils de recherche en ligne et notamment la base Joconde, des campagnes de numérisation sont à prévoir à la suite du récolement, soit par un photographe professionnel soit par un photographe de la Ville (une collaboration est déjà en cours).

IV. DIFFICULTES

Récoler sur pièce

La difficulté principale du futur récolement est une conséquence du mode opératoire adopté au cours du premier récolement décennal : les collections, toutes traitées dans le cadre des chantiers préalables aux déménagements dans les réserves externalisées et aux travaux du musée, ont été informatisées et intégrées dans la base Actimuséo (à l'époque Athénéo) sans qu'une confrontation aux inventaires ne puisse être systématiquement faite. En somme, le travail s'est fait sur place mais non sur pièce. Dans ces conditions de très nombreuses œuvres ont reçu un numéro d'inventaire rétrospectif sans que ni la provenance, ni les conditions d'entrée, ni le régime de propriété ne puissent être systématiquement vérifiés. Certains objets ne faisant pas partie des collections (moulages de l'atelier, dépôts d'œuvres des églises de la Ville et du cabinet du maire...) ont alors été entrés dans la base de manière à pouvoir les gérer, mais posent à terme la question de leur prise en charge par un autre outil dans la mesure où la base Actimuséo a vocation à avoir rang d'inventaire et à ne réunir que les fiches d'objets faisant partie des collections.

Un inventaire réglementaire

L'inventaire ou plutôt les inventaires sont constitués de plusieurs sources qui n'adoptent pas toutes le format réglementaire et qui sont parfois éparpillées dans différents lieux. C'est pourquoi il est indispensable de procéder préalablement au nouveau récolement à un recensement de ces sources à la fois pour en vérifier le caractère réglementaire et pour disposer dans un même endroit (la documentation du musée) d'un corpus qui permette de préparer au mieux les fiches de récolement. Ce travail est actuellement mené par Virginie Frelin et Mickaël Zito (cf. II).

L'inventaire réglementaire est pour ainsi dire inexistant pour le département d'archéologie. L'un des objectifs du second récolement est donc de produire ce document à l'aide des différents registres, listes et catalogues présents au service de documentation du musée. Il s'agit d'un axe prioritaire, qui sera mis en œuvre dès l'année 2021.

Le statut des collections

La problématique de statut des collections est au cœur de la démarche de récolement, ce point est tout particulièrement sensible pour les collections archéologiques. En effet, la position du musée des Beaux-Arts et d'Archéologie dans l'écosystème archéologique de la région a fait de lui, durant de nombreuses années, le lieu de dépôt quasi naturel des produits de fouilles archéologiques notamment de sauvetage depuis les années 1950 jusqu'au début des années 2000. Une attention particulière sera portée sur ce point, en lien étroit avec les Services de l'État (Service Régional de l'Archéologie).

Inscrire le récolement dans un fonctionnement transversal

Les collections du musée des Beaux-Arts et d'Archéologie sont réparties en trois domaines ou pôles (archéologie, beaux-arts, arts graphiques) et gérées par trois équipes distinctes bien que collaborant régulièrement. Chaque collection produit des enjeux spécifiques au récolement. Il s'avère ainsi nécessaire de coordonner un projet transversal tout en respectant les spécificités

liées à la quantité des objets, aux difficultés de manipulation, aux questions de provenances et de régime juridique. Par ailleurs une partie des agents présents au cours des chantiers des collections qui ont coïncidé avec le premier récolement a quitté l'équipe du musée depuis. Il convient ainsi de prévoir la formation de l'ensemble des agents impliqués et de mettre au point une coordination centralisée qui pilote les campagnes tout en prévoyant des retours réguliers des agents qui conduisent le récolement dans chacun des trois domaines.

V. DEFINIR UN PERIMETRE : ETENDUE DES COLLECTIONS

Les bases Actimuséo complétées à l'occasion du précédent récolement constituent un outil statistique qui, s'il n'est pas parfaitement fiable (il existe des doublons et certains objets ne sont pas saisis), permet de dresser le tableau suivant : plus de 45 000 fiches sont réparties en trois domaines, l'archéologie (200 000 à 300 000 items pour 32 039 fiches), les beaux-arts (2400 peintures, 800 sculptures, 3000 pièces de mobiliers et objets d'art, 400 objets ethnographiques) et les arts graphiques (5160 dessins, 900 estampes, 525 photographies).

Le tableau suivant synthétise le nombre de fiches par domaine dans la base « Beaux-Arts » ainsi que les lacunes pour les versements sur Joconde, les fiches de récolement et visuels (basse et haute définitions) :

Domaines (Issus du Lexique)	Nombre total de notices	Nombre de notices versées sur Joconde	Nombre de notices sans visuel	Nombre de notices sans visuel HD	Nombre de notices ayant une fiche de récolement
DESSIN	4999	1268	47		
ARTS DECORATIFS	2403	207	160	2019	21
PEINTURE	2385	470	76	942	21
ESTAMPE	858	74	53		
SCULPTURE	795	309	15	593	6
PHOTOGRAPHIE	524	1	21		
ETHNOLOGIE	416	191	0	293	4
ORFÈVRE	351	9	0	281	3
MOBILIER	94	0	22	91	
SANS DOMAINE	64	1	8	39	
TEXTILE	44	41	0	11	
DÉCOR	37	0	0	37	
BEAUX ARTS	31	0	7	31	
TAPISSERIE	23	1	0	18	
MILITARIA	23	0	23	23	
MÉTALLURGIE	13	0	0	13	
MANUSCRIT	11	0	0	11	
ART CONTEMPORAIN	10	0	1	3	
Totaux	13081	2572	433	4405	58

N.B. : les effectifs de moins de dix fiches ont été écartés

V 1 – Peintures

La collection compte environ 2385 peintures. Environ 360 d'entre elles sont exposées et une centaine se trouvent en dépôt. 1830 peintures sont en réserve (dans quatre salles) et 26 ne sont pas localisées.

Cet ensemble comprend 315 dépôts (28 du musée du Louvre ; 16 du musée d'Orsay ; 85 du CNAP ; 116 du MNAM), qui ont tous été récolés récemment par les établissements déposants ; le transfert d'une partie des collections est à finaliser.

La grande majorité des collections semble inventoriée et informatisée. Il existe néanmoins des peintures appartenant à la collection du musée ayant fait anciennement l'objet d'un dépôt extérieur et qui n'ont pas été informatisées (rappelons que les chiffres donnés ici sont ceux de la base, utilisée depuis les années 2000). Par ailleurs la base de données compte environ 942

fiches qui nécessitent au moins une prise de vue pour être reversées sur la base Joconde. 206 peintures portent par ailleurs un numéro rétrospectif.

Les peintures constituent enfin la catégorie d'œuvres la plus déposée. À Besançon sont recensés environ quinze lieux :

- Armée : Hôtel de Clévans, 4 rue Lecourbe ; Quartier Rutty, rue Bersot
- Centre Administratif Municipal (C.A.M.), rue Mégevand
- Centre de Long Séjour Bellevaux, 29 quai de Strasbourg
- Communauté d'agglomération du Grand Besançon (CAGB), 4 rue Gabriel Plançon
- Hôtel de Région, 4 square Castan
- Hôpital Saint-Jacques et Faculté de Médecine
- Hôtel de Ville, place du 8 Septembre
- Palais de Justice, 2 rue Hugues Sambin
- Préfecture du Doubs, rue Charles Nodier
- Rectorat, 10 rue de la Convention
- Tribunal administratif, 30 rue Charles Nodier
- Médiathèque Pierre Bayle
- La City

Plusieurs peintures sont aussi déposées dans d'autres musées (musée du Temps et musée Comtois à Besançon, musées de Gray, musée du château de Blois, musée Massey de Tarbes, musée de la Gendarmerie à Melun, musée de Dole, ...).

V 2 – Sculptures

La collection compte environ 795 sculptures (dont une cinquantaine de matrices et moules en plâtre et en acier). Environ 100 d'entre elles sont exposées et 30 se trouvent en dépôt. 654 sculptures sont en réserve (dans trois salles) et 11 ne sont pas localisées. 150 sculptures sont conservées à l'abbaye Saint-Paul mais les collections de l'ancien musée lapidaire ont pu être portées sur l'inventaire des collections archéologiques. Une attention particulière sera portée à cette question.

Cet ensemble comprend 58 dépôts (4 du musée d'Orsay, 6 du CNAP, 1 du MNAM, 4 de la BM, 1 du Département du Doubs, 14 du Muséum National d'Histoire Naturel et 11 de l'archevêché), qui ont tous été récolés récemment par les établissements déposants ; le transfert d'une partie des collections est à finaliser.

La grande majorité des collections semble inventoriée et informatisée. Il existe néanmoins des sculptures appartenant à la collection du musée ayant fait anciennement l'objet d'un dépôt extérieur et qui n'ont pas été informatisées. Par ailleurs la base de données compte environ 593 fiches qui nécessitent au moins une prise de vue pour être versées sur la base Joconde. 374 sculptures (soit près de la moitié) portent par ailleurs un numéro rétrospectif.

Les lieux de dépôts à Besançon sont les suivants :

- Lycée Pasteur, rue du Lycée
- Musée du Temps
- Hall de la mairie ?
- Préfecture du Doubs, rue Charles Nodier
- ISBA
- Maison Victor Hugo

et le musée de la Révolution Française à Vizille (38).

Plusieurs sculptures appartenant à l'État sont actuellement déposées dans les lieux suivants à Besançon :

- Cathédrale de Besançon
- Square Cusenier
- Fort Griffon
- Fort des Justices

V 3 - Objets d'art et mobilier

La collection compte environ 2726 objets d'art répartis dans quatre domaines issus du lexique Joconde mais insuffisamment discriminants (22258 fiches arts décoratifs, 94 mobilier, 351 orfèvrerie, 23 tapisseries). Environ 20 d'entre eux sont exposés, 2591 objets d'art sont en réserve, 5 ne sont pas localisés et 110 mal localisés.

Cet ensemble comprend 252 dépôts (148 du musée du Louvre), qui ont été en partie récolés récemment par les établissements déposants ; le transfert d'une partie des collections est à finaliser.

La grande majorité des collections semble inventoriée et informatisée. Il peut néanmoins exister des objets appartenant à la collection du musée ayant fait anciennement l'objet d'un dépôt extérieur et qui n'ont pas été informatisés. Par ailleurs la base de données compte environ 2409 fiches (84 %) qui nécessitent au moins une prise de vue pour être versées sur la base Joconde. 1088 objets (soit un tiers) portent par ailleurs un numéro rétrospectif.

V 4 - Arts graphiques

Selon les résultats du dernier récolement, achevé en 2015, les collections du cabinet d'arts graphiques comprennent :

- 6002 dessins
- 934 estampes
- 224 affiches
- 109 miniatures.

Cet ensemble comprend 287 dépôts (270 dépôts du MNAM : œuvres de la collection George et Adèle Besson + œuvres de Raoul Dufy ; 27 du CNAP ; 4 de l'archevêché de Besançon ; 1 du musée du Louvre ; 1 du MUCEM ; 1 du musée Déchelette à Roanne). Nous supposons que les dépôts de l'État ont été récolés récemment par les établissements déposants (nous n'en avons toutefois pas trouvé trace et ce point sera à vérifier rapidement dès le début du récolement 2020-2025) ; le transfert d'une partie des collections serait à finaliser (notamment les dépôts du FNAC, qui datent de la fin du XIX^e siècle).

La très grande majorité des collections est inventoriée et informatisée. Concernant l'informatisation en particulier, le dernier récolement a permis sa quasi exhaustivité pour les arts graphiques, ce qui inclut aussi la numérisation des œuvres. Le nombre de notices versées sur Joconde est aujourd'hui significatif – pour les dessins, 1200 feuilles sur les 6000 de la collection – mais doit incontestablement être poursuivi pour atteindre au moins la moitié de la collection, soit 3000 œuvres pour les dessins, pour cette campagne 2020-2025. Pour les

estampes, cette nouvelle campagne de récolement devra permettre une meilleure valorisation de la collection sur Joconde.

Les collections d'arts graphiques sont aujourd'hui conservées dans deux lieux :

- le cabinet des arts graphiques situé au cœur du MBAA (dessins et estampes rangés en boîtes, miniatures)
- la réserve externalisée Port-Citeaux : salle A 11 pour les dessins, estampes et quelques affiches (œuvres rangées en meubles à plans ou dans conditionnements spécifiques), salle B 10 pour les affiches conditionnées sur rouleaux.

V 5 - Archéologie

Nota bene :

Les collections d'archéologie totalisent entre 200 000 et 300 000 items, embrassant essentiellement des antiquités françaises (surtout régionales) et étrangères (surtout méditerranéennes).

La majeure partie des collections d'ethnographie et d'ethnologie européennes et extra-européennes sont placées depuis les années 1930 sous la responsabilité du département d'archéologie. Par ailleurs, depuis 1975, la majeure partie des collections numismatiques du musée se trouve placée *de facto* sous la responsabilité du département Archéologie.

Etant donnée la difficulté de dénombrer avec exactitude la collection d'archéologie, le tableau suivant exprime ce quantitatif en termes de nombre de fiches d'inventaire présentes dans Actimuséo, sur la base du chantier des collections.

	Répartition des collections par domaine en nombre de fiche	%
Archéologie	25782	80,5
Numismatique	4489	14,0
Ethnologie	1656	5,2

V-5-1 Les collections

Le tableau suivant permet d'envisager les principales caractéristiques des collections archéologiques du MBAA :

	Répartition des collections d'archéologie, en nombre de fiches	%
--	--	---

France	22588	70,5
AGER	1192	3,7
Afrique	594	1,9
Egypte	363	1,1
Reste Europe	356	1,1
Asie	347	1,1
Amériques	262	0,8
Copte	80	0,2

La grande majorité des collections correspond au domaine des « antiquités nationales », majoritairement régionales. Parmi elles se trouvent un grand nombre de « dépôts » des Directions des Antiquités préhistoriques et historiques qui feront l'objet d'une attention particulière.

V-5-1 Lieux de conservation :

Nota Bene : 9 000 fiches existantes sur la base de données ne sont pas localisées et correspondent possiblement à des doublons, peut-être inventoriées rétrospectivement.

1. le parcours permanent du Mbaa (1 000 items environ)
2. les réserves de Port-Citeaux (32 039 fiches dans Actimuséo)
3. les garages du site de Port-Citeaux (non dénombré, non mentionné sur Actimuséo)
4. îlot Oudet (dépôt, non dénombré, non mentionné sur Actimuséo)
5. abbatale Saint-Paul (416 items et ensembles) déménagement prévu en 2021 vers SuperFos
6. église de la Madeleine (non dénombré sur Actimuséo)

V 6 – Collections extra-européennes

- Afrique noire, Afrique du Nord et Maghreb : 200 objets pour l'Afrique du Nord, les collections d'Afrique noire ont été déposées au musée en 2007.
- Amérique : 151 objets, concernant à la fois l'archéologie et l'ethnologie.
- Asie : ces collections, mixtes Beaux-Arts et Archéologie, n'ont jamais été inventoriées de manière exhaustive.
- Océanie : une dizaine d'objets.
- Philippines : 5 sculptures

Les collections extra-européennes sont actuellement conservées sur le site de Port-Citeaux.

VI. METHODOLOGIE : CALENDRIER ET MOYENS

Localisation des collections

Les collections sont conservées principalement dans deux lieux depuis 2015 : le musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et les réserves externalisées de Port-Citeaux. Le nombre de réserves extérieures a beaucoup diminué au cours des dernières années. Il subsiste néanmoins cinq autres sites dans lesquels des collections (en grande partie archéologiques) sont conservées : l'îlot Oudet, Superfos, l'abbaye Saint-Paul, l'église Saint-François-Xavier et la crypte de l'église Sainte-Madeleine (deux espaces). Le transfert des collections des deux églises vers les autres réserves, Port-Citeaux et Superfos, est envisagé à court et moyen termes, permettant ainsi de réduire encore le nombre de sites.

Méthodologie

À la différence de la première campagne de récolement, il apparaît nécessaire de partir cette fois des inventaires. Ce serait en outre l'occasion de numériser ces documents de manière à en assurer la sauvegarde. Ils doivent ainsi être dépouillés préalablement de manière à vérifier et enrichir les fiches existantes et à créer les fiches manquantes dans la base. Dans la mesure où les inventaires ne distinguent pas les collections, un dépouillement chronologique s'impose.

Chaque campagne de récolement portera sur un ensemble d'objets extrait d'un domaine. L'agent chargé du récolement part de l'objet pour vérifier la conformité des informations portées à l'inventaire et dans les sources documentaires. La fiche Actimuséo correspondante est ensuite complétée ou créée. La fiche ainsi saisie est maintenue en profil « candidat » tant qu'elle n'a pas été validée par le conservateur. Le récolement se fait par collection et par espace, au musée et dans les réserves. Les procès-verbaux validés par les responsables de collection sont transmis à la DRAC chaque année.

Echéance

Le second récolement décennal doit être achevé au 31 décembre 2025.

Calendrier

Hors archéologie, on compte environ 13600 objets à récoler (6600 beaux-arts ; 7000 arts graphiques). Cela représente, entre 2021 et 2025, 2700 objets à récoler chaque année ou 227 par mois. Il faut noter que plusieurs campagnes peuvent être menées en même temps, grâce à la répartition des collections par pôle, à condition que les moyens humains soient suffisants.

On commencera par les domaines les mieux localisés et inventoriés, de manière à former les équipes et créer des habitudes de travail dans un contexte favorable.

Le dépouillement des inventaires de manière à corriger la base Actimuséo commencera à l'été 2020 et pourra être confié à un chargé de mission.

Pour les beaux-arts (6600 fiches), le calendrier suivant peut être envisagé (le nombre d'objets donné doit être compris à titre indicatif) :

2021 : sculptures (795 fiches) et peintures (525 fiches), en commençant dans les deux cas par les œuvres exposées

2022 : peintures (1320 fiches)

2023 : peintures (540 fiches) et objets d'art (780 fiches)

2024 : objets d'art (1320 fiches)

2025 : objets d'art (771 fiches)

Pour les arts graphiques, le calendrier suivant peut être envisagé :

2021 : estampes (500 fiches)

2022 : estampes (434 fiches)

2023 : dessins (2000 fiches)

2024 : dessins (2000 fiches)

2025 : dessins (2000 fiches)

On commencera par les estampes, dont la localisation n'est aujourd'hui pas toujours correctement renseignée dans notre base de données, suite au chantier des collections qui a accompagné la rénovation du musée. On poursuivra par les dessins, pour lesquels on pourra procéder plus rapidement, par pointage.

Pour les collections archéologiques, le calendrier suivant pourra être envisagé ; étant donné la quantité d'items, ces objectifs ne pourront être atteints qu'à la condition de renfort en moyens humains.

2020 : Récolement du mobilier de l'Abbatiale Saint-Paul lapidaire (416 items et ensembles)

2021 : établissement d'un document de synthèse de la documentation existante, palliatif au caractère lacunaire de la documentation existante.

Etablissement d'un bilan des « zones d'ombre » : Ilot Oudet (Hall 1 et 2), garages de Port-Citeaux

Récolement du mobilier de Port-Citeaux, salle A1 : lapidaire (158 fiches)

2022 : Récolement du mobilier de Port-Citeaux, Salle B7 : céramique, verre et tissus (6223 fiches)

2023 : Récolement du mobilier de Port-Citeaux, Salle C10 : ethnologie 523 fiches

Récolement du mobilier de Port-Citeaux, Salle B7 : Finalisation céramique, verre et tissus (6223 fiches)

2024 : Récolement du mobilier de Port-Citeaux, Salle A12 : mobilier métallique, égyptologie (12 243 fiches)

2025 : Récolement du mobilier des autres localisations (Îlot Oudet et garages de Port-Citeaux) : total indéterminé

Moyens

Chaque pôle de collection (beaux-arts, arts graphiques, archéologie) est sous la responsabilité

d'un conservateur épaulé par un assistant de conservation. Un attaché de conservation est en charge des collections de sculptures. La régisseuse des collections coordonne avec les assistants des trois pôles les missions de régie. La documentation comprend deux personnes. Au total, sept agents sont ainsi susceptibles de consacrer une partie de leur temps au récolement des collections, auxquels s'ajoutent les trois conservateurs chargés de coordonner et finaliser le travail.

Il convient de remarquer que les tâches de récolement, bien que prévues de longue date, s'ajoutent à celles déjà menées par le personnel du musée et qu'il peut être nécessaire, en fonction des campagnes envisagées, de prévoir des recrutements de personnel temporaire sur des objectifs et des délais bien définis. Ainsi, afin de mener à bien la nouvelle campagne de récolement selon une méthodologie (cf. supra), nous souhaiterions renforcer l'équipe d'archéologie avec le recrutement d'un ETP (contractuel, mission 1 an renouvelable) spécifiquement dédié au récolement. Ce recrutement serait conditionné à une demande de subvention auprès de la DRAC Bourgogne France Comté. Il serait effectif à compter de 2021. L'équipe technique du musée doit également être présente au moment des campagnes afin de faciliter la manipulation des collections. Les agents concernés par le récolement recevront une formation en 2020.

Les tâches sont réparties comme suit :

- Lisa Diop, régisseuse des collections (40 % d'un plein temps) : participation à l'organisation des plans avec les conservateurs, recherche des moyens humains ou matériels nécessaires, formation, récolement (pointage, localisation, vérification du marquage et de l'état) des peintures et objets d'art avec Lisa Mucciarelli
- Yohan Rimaud, conservateur Beaux-Arts (15 %) : organisation du plan de récolement des peintures et objets d'art, définition des campagnes, supervision du plan pour les sculptures, validation de chaque campagne
- Lisa Mucciarelli, assistante de conservation (50 %) : récolement (pointage, localisation, vérification du marquage et de l'état) des peintures et objets d'art avec Lisa Diop et des sculptures avec Mickaël Zito
- Mickaël Zito, chargé de la collection de sculptures (50 %) : récolement (pointage, localisation, vérification du marquage et de l'état) des sculptures avec Lisa Mucciarelli
- Julien Cosnuau, conservateur Archéologie (20%)
- Cécile Clément-Demange, assistante de conservation (30% à 40%)
- Amandine Royer, conservatrice Arts graphiques (20 %)
- Romane Arriat, assistante de conservation (50 %)
- Virginie Frelin-Cartigny, responsable de la documentation (30 %) : production des fiches, recherches dans les inventaires pour vérifier les provenances, en collaboration avec les chargés de récolement
- Juliette Roy, documentaliste (30 à 40 %) : recherches en collaboration avec Virginie Frelin-Cartigny et les chargés de récolement, participation au récolement
- Deux adjoints du patrimoine pourront-être formés à la saisie informatique (quantum à définir)

Les outils nécessaires sont trois ordinateurs portables (un par pôle) équipés du logiciel Actimuséo, des appareils photo et lampes, du matériel de marquage, une petite balance digitale pour les sculptures de petit et moyen format, des mètres, du matériel de reconditionnement pour les œuvres sur palette. Le récolement devra autant que possible faire l'objet de journées de travail consécutives, dont l'organisation sera précisée préalablement à chaque campagne.

Projet de récolement 2021

Les campagnes de récolement doivent être intégrées au planning annuel de l'équipe technique pour une durée totale de 2 mois à répartir sur l'année.

Sculptures (musée, réserves, dépôts)

Récolement de toutes les sculptures exposées : environ 100 occurrences (environ 10 jours homme)

Récolement de toutes les sculptures conservées en réserve et en dépôt : environ 695 occurrences (environ 70 jours homme)

Versement sur Joconde de toutes les sculptures pour lesquelles il existe un visuel HD, numérisation des autres

Peintures 1/3 (musée, réserves)

Récolement de toutes les peintures exposées : environ 350 occurrences (environ 35 jours homme)

Récolement de 175 peintures environ conservées en réserve (environ 17 jours homme)

Versement sur Joconde de toutes les peintures pour lesquelles il existe un visuel HD, numérisation des autres

Arts graphiques

Récolement des estampes (500 fiches)

Archéologie

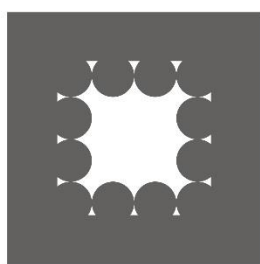
Récolement du mobilier présent dans l'abbatiale Saint-Paul (environ 416 items et ensembles)

Numérisation prévue au moment du déménagement de l'abbatiale vers la réserve de SuperFos

PLAN DE RÉCOLEMENT DÉCENNAL

MUSÉE DU TEMPS

Besançon
Juin 2020



**MUSÉE
DU TEMPS**
BESANÇON

Palais **Granvelle**

Table des matières

Table des matières	2
INTRODUCTION	4
I. PRESENTATION DES COLLECTIONS	5
1. Des collections mixtes, héritages de la lente construction du musée du Temps.....	5
<i>Réorienter le musée d'histoire</i>	5
<i>Un ancrage contemporain affirmé et une politique de collecte active</i>	6
<i>Remettre les collections au centre</i>	6
2. Nature des collections	8
<i>Données chiffrées sur la nature des collections</i>	8
<i>Une particularité : la conservation de fonds d'archives privés</i>	9
<i>Un centre de documentation riche et comportant un fonds ancien</i>	10
3. Lieux de conservation	11
<i>De très nombreux déménagements faute de vraies réserves</i>	11
<i>Liste des principaux transferts de collections des dernières années</i>	11
<i>Des réserves pérennes et dédiées au musée du Temps</i>	11
II. PREMIER RECOLEMENT DECENNAL (2004-2015)	12
1. Méthodologie et moyens	12
<i>Estimation approximative du nombre d'objets à récoler</i>	12
<i>Récolement par localisation</i>	12
<i>Mise en place d'un inventaire informatisé des collections</i>	12
<i>Numérisation des collections</i>	12
<i>Une équipe de conservation réduite</i>	13
2. Constats et difficultés	14
<i>Statut des collections en l'absence d'un inventaire réglementaire</i>	14
<i>Incohérence de la base informatique</i>	14
<i>Fin du premier récolement décennal en demi-teinte</i>	14
3. Bilan chiffré	16
III. SECOND RECOLEMENT DECENNAL (2016-2026)	18
1. Objectifs.....	18
<i>Statut des collections</i>	18
<i>Un inventaire informatisé fiable</i>	18
<i>Accompagner le chantier des collections à l'horizon 2024</i>	18
<i>Communiquer sur le travail des équipes des musées du Centre</i>	19
2. Méthodologie.....	20

<i>Un travail préparatoire nécessaire</i>	20
° Estimation	20
° Documenter l'entrée en collection.....	20
° Recherche sur les dépôts sortants.....	20
<i>Une première phase de récolement parallèle au chantier des collections</i>	20
<i>Une deuxième phase dans les réserves pérennes</i>	21
<i>Un récolement parallèle des dépôts sortants</i>	21
3. Moyens de mise en œuvre	22
<i>Moyens humains</i>	22
° Agents du musée du Temps.....	22
° Agents mutualisés des musées du Centre	22
° Agents du musée des beaux-arts et d'archéologie.....	23
<i>Moyens matériels</i>	23
CONCLUSION : PLANNING PREVISIONNEL.....	24

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'article L 451-2 du Code du patrimoine, les musées doivent réaliser le récolement de leurs collections. Ce récolement doit être conforme aux textes réglementaires suivants :

- Décret d'application du 2 mai 2002 de la loi relative aux musées de France ;
- Arrêté du 25 mai 2004 qui fixe les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement ;
- Circulaire du 27 juillet 2006 relative aux opérations de récolement des collections des musées de France ;
- Note-circulaire du 19 juillet 2012 relative à la problématique des matériels d'études à la méthodologie préalable à l'affectation de certains de ces biens aux collections des musées de France.

Le récolement est l'opération qui consiste à vérifier, sur pièce et sur place, la présence d'un bien dans les collections, sa localisation, son état et la conformité des informations avec l'inventaire, document réglementaire que tout musée de France se doit de posséder.

La loi musées du 4 janvier 2002 rappelle les obligations auxquelles sont soumis les musées de France : *« Les collections des musées de France font l'objet d'une inscription sur un inventaire. Il est procédé à leur récolement tous les dix ans. »* La personne morale propriétaire des collections est responsable devant la loi de la conduite de cette opération, qui doit porter sur l'ensemble des collections, qu'elles soient conservées au sein du musée ou déposées à l'extérieur.

La circulaire du 27 juillet 2006 fixait le cadre du premier récolement décennal qui s'est achevé le 31 décembre 2015. Le deuxième récolement décennal, débuté le 1^{er} janvier 2016, s'achèvera le 31 décembre 2025.

Chantier obligatoire, le récolement doit s'appuyer sur un plan de récolement décennal au sens de la circulaire du 27 juillet 2006, qui doit être validé par le propriétaire des collections après avis de la DRAC. La date initialement fixée au 30 mars 2020 (courrier de la cheffe du service des musées de France en date du 10 janvier 2020) de transmission des plans de récolement a été repoussée en raison de la pandémie.

La situation du musée du Temps

Le musée du Temps a établi un premier plan de récolement en 2011. Celui-ci estimait les collections à traiter à 15 512 items et listait les difficultés et les moyens nécessaires à la conduite de ce chantier.

Depuis 2009, date du premier chantier conduit au musée du Temps, environ 20 000 objets ont été récolés. De nombreux éléments, liés aux collections elles-mêmes, aux lieux de conservation, au personnel et à la programmation culturelle du musée, expliquent que l'objectif d'un récolement achevé fin 2015 n'a pu être tenu.

Ce nouveau plan de récolement fixe les objectifs et les moyens indispensables pour parvenir au bout du récolement des collections d'ici 2025.

I. PRESENTATION DES COLLECTIONS

Musée récent dans son autonomie de « musée de France », ouvert en 2002 après près de quinze ans de travaux, le musée du Temps est l'émanation d'une lente construction identitaire. Musée d'histoire de la ville et/ou de la région, musée d'horlogerie et de mesure du Temps, musée technique et scientifique ou musée industriel ou encore d'ethnographie, il s'est construit à partir des collections municipales pour s'autonomiser à partir des années 1970 avec d'importantes campagnes de collecte sur l'histoire récente de la ville.

1. Des collections mixtes, héritages de la lente construction du musée du Temps

Il existe très peu de documents qui retracent l'histoire du musée du Temps, successeur du musée d'histoire, lui-même issu du regroupement des collections du musée des beaux-arts de Besançon. La source la plus directe est le projet scientifique et culturel rédigé en 2005 par Joëlle Mauerhan, conservateur depuis les années 1970 et porteuse du projet du musée du Temps.

Réorienter le musée d'histoire

Installé au palais Granvelle depuis son ouverture en juin 2002, le musée du Temps a succédé au musée d'histoire qui y avait pris place dans les années 1950. Celui-ci faisait suite officiellement à une succession d'occupations des lieux pour des présentations thématiques des collections.

Le musée d'histoire réunit alors les collections d'histoire locale du musée des beaux-arts : fonds ancien Granvelle, iconographie de la ville, grands hommes, collection Clerc sur la Première Guerre mondiale (partagée avec la bibliothèque municipale).

Dans les années 1970, dans le contexte de la fermeture de la Rhodiacéta, plus grande usine de la ville, et la fin annoncée de Lip, le musée crée un département d'histoire industrielle. Au fonds ancien Rhodia entré dans les années 1950 viennent s'ajouter d'importantes collectes Rhodia et Lip notamment. Celles-ci sont déterminantes dans la réorientation du musée d'histoire en musée du Temps, dont la création est validée politiquement en 1987. Exposées depuis 1862 au musée des beaux-arts au titre des arts décoratifs, les collections d'horlogerie rejoignent le musée en 1988.

À partir de 1988, le musée poursuit tous azimuts l'enrichissement des collections horlogères en l'étendant au domaine contemporain des microtechniques. Cette politique d'acquisitions par dons, collectes ou achats prestigieux, permet de renforcer l'histoire horlogère régionale (Lip, Belmont, horloges comtoises...), certains domaines jusqu'alors non représentés (horlogerie d'édifice), mais aussi l'horlogerie d'exception (fonds Lépine et globes Berthoud). L'histoire et l'iconographie régionales continuent également à faire l'objet d'acquisitions.

Un ancrage contemporain affirmé et une politique de collecte active

Parallèlement, le musée tisse des liens étroits avec les laboratoires de recherche, CNRS, Université, Observatoire, CeteHOR... qui déposent au musée des éléments de chronométrie témoignant de l'évolution de l'horlogerie, comme la première horloge atomique. Il organise également une collecte dans les domaines des microtechniques et nanotechnologies, héritiers des savoir-faire horlogers de la région.

L'intégration du musée du Temps en 2004 comme chef de file régional du projet PATSTEC (mission nationale de sauvegarde du patrimoine scientifique et technique contemporain porté par le CNAM) témoigne de cette orientation résolument contemporaine. La campagne d'acquisitions en 1994 de montres bracelets auprès des entreprises françaises en est un autre exemple.

Le départ fin 2007 de Joëlle Mauerhan marque le terme d'une politique intensive d'acquisitions motivée par la fermeture des fleurons industriels locaux et la disparition progressive du tissu horloger. C'est la fin de vingt années de grandes collectes, parfois accompagnées d'enquêtes ethnologiques (Rhodia et Lip). En revanche, le musée souffre d'un déficit criant d'inventaire faute de personnel suffisant et en raison des efforts concentrés sur l'ouverture du musée en 2002, mais aussi d'un statut non déterminé pour les objets collectés comme en témoigne l'extrait suivant : « Compter le nombre d'objets conservés aujourd'hui par le musée du Temps n'a pas grand sens, étant (donné) la nature en majorité technique des collections. » (PSC p.15).

Les années suivantes voient émerger une nouvelle réflexion portée par une programmation d'expositions densifiée autour des collections.

Remettre les collections au centre

Ouvert en juin 2002, le musée du Temps ne présentait que la première partie de son parcours permanent, la suite devant faire l'objet d'une deuxième tranche de travaux. La réalisation du PSC au printemps 2005 répondait à cet impératif de poursuite de la programmation muséographique du musée dans son intégralité. En 2006, le projet de terminer la rénovation du bâtiment et le parcours muséographique a été suspendu par la municipalité et le musée s'est réorienté vers une valorisation au travers des expositions temporaires.

Parallèlement, la muséographie a été progressivement repensée pour être intelligible sans la deuxième tranche. C'est dans ce cadre que le renouvellement du parcours permanent de 2013 a choisi de substituer à la présentation des microtechniques et nanotechnologies une section consacrée à la montre et à son évolution technique aux XIX^e et XX^e siècles, période d'apogée industrielle et horlogère de la ville.

Faute de moyens humains suffisants pour conduire l'inventaire du patrimoine des laboratoires publics et privés de la région dans le cadre de PATSTEC, le musée a également préféré abandonner cette mission en 2010 pour se concentrer sur son propre patrimoine.

Depuis 2010, les expositions temporaires mettent en valeur des pans parfois totalement inexplorés des collections, travail qui vient enrichir la réflexion sur l'orientation du musée. Le réaménagement de la salle de la Tenture suite à l'exposition *L'éminence pourpre. Antoine de Granvelle, portrait d'un homme de pouvoir de la Renaissance* en 2017, est le signe d'un musée en mouvement, cherchant à améliorer en permanence sa présentation permanente en intégrant de nouveaux éléments.

Depuis le PSC rédigé en 2005 avec un fort parti pris de contemporanéité, le musée a évolué et les orientations ont bougé au gré du travail sur les collections, des expositions et des nouvelles équipes en place. Le chantier des collections et le récolement qui seront mis en place dès 2020 contribueront de fait à la réflexion sur un nouveau PSC.

2. Nature des collections

Données chiffrées sur la nature des collections

Le musée du Temps ne disposant pas d'un inventaire réglementaire et le premier récolement décennal n'ayant pas été achevé, **les données suivantes ne reflètent pas avec exactitude la composition des collections** du musée mais permettent néanmoins **d'avoir une idée des grandes typologies d'objets conservés.**

Domaine	Nombre d'items	Précisions sur le domaine	Nombre d'items	Commentaires
Arts graphiques	12474	Carte postale	4414	dont 1185 relatives à la Première Guerre mondiale (fonds Clerc)
		Dessin	3853	majoritairement issus du fonds Clerc
		Gravure/estampe	2117	majoritairement issues du fonds Gélis relatif au décor de boîtes de montre
		Affiche	949	
		Photographie	852	dont 491 négatifs du service photographique LIP, qui se sont vus attribuer un numéro d'inventaire dans les années 1980
		Lithographie	232	
		Cartes-plans	57	
Horlogerie et mesure du temps	4447	Montre et boîte de montre	2130	
		Outillage	731	
		Calendrier	299	
		Pendulerie	140	
		Réveil	138	
		Horloge d'édifice	137	
		Horloge de parquet	94	
		instruments de mesure scientifique contemporains	70 minimum	domaine difficile à estimer sur la base, parce que les dénominations ne sont pas harmonisées
Militaria	1627			dont 82 armes anciennes ; le reste concerne majoritairement la Première Guerre mondiale (fonds Clerc)

Ethnographie	600 environ			
Objets industriels hors horlogerie (outillage, échantillon de production...)	500 environ			dont 360 issus du fonds Chardonnet-Rhodiacéta
Objets scientifiques en lien avec la mesure du temps				
Peinture	260			
Mobilier	une centaine ?			ce domaine est particulièrement difficile à estimer sur la base, parce que les dénominations sont variées et que le domaine « mobilier » n'a pas été systématiquement appliqué
Sculpture	30			

Les collections qui n'ont jamais été récolées et qui n'apparaissent pas sur la base semblent composées majoritairement de pièces d'horlogerie, de documents graphiques et d'objets industriels et techniques.

Une particularité : la conservation de fonds d'archives privés

Une des particularités du musée du Temps est de conserver des fonds d'archives privés. **Il s'agit en majorité de fonds d'archives en lien avec les entreprises bisontines emblématiques (Rhodiacéta) ou avec l'horlogerie (Lip, Matile, Parrenin, Albert Dessay).** Ils ont été collectés au début des années 1980 pour la plupart, dans une démarche de sauvetage. **Ces 22 fonds d'archives représentent aujourd'hui plus de 50m linéaires.**

Le statut de ces archives fait l'objet d'un débat qui n'est pas complètement tranché : certains fonds sont entrés en collection et se sont vus attribuer un numéro d'inventaire, apparaissant donc sur la base de données Actimuséo, d'autres non. L'évolution du traitement de ces fonds tend vers leur attribution au centre de documentation du musée, et vers un classement des fonds sur le principe du classement des archives privées dans les services d'archives municipaux ou départementaux (classement continu).

Depuis quatre ans environ, la rédaction d'instruments de recherche conformes aux normes archivistiques a été initiée.

Un centre de documentation riche et comportant un fonds ancien

En dehors du périmètre stricto sensu des collections, la bibliothèque du musée du Temps constitue un fonds documentaire très riche d'environ 6 à 7000 titres (ouvrages imprimés, notices techniques, brochures). Ces ressources imprimées concernent principalement les thématiques suivantes : sciences et techniques ; horlogerie et techniques horlogères ; mesure et perception du Temps. Enrichie par des dons et legs réguliers, la bibliothèque comporte **un fonds ancien remarquable d'ouvrages publiés avant 1930, portant sur la thématique de l'horlogerie et de la technique horlogère, dont certains sont inventoriés en dépôt au titre des collections.**

Bien que les 2/3 des ouvrages soient déjà catalogués, le travail se poursuit notamment sur le fonds, très important, de périodiques (bulletins, revues, annales).

3. Lieux de conservation

Faute de lieux de réserves adaptées, les collections ont subi de **très nombreux déménagements rendant souvent leur accès difficile voire impossible**, tout comme le travail d'inventaire et de récolement. La création récente de réserves pérennes et conformes aux normes de conservation a permis d'améliorer les conditions de travail et de conservation.

De très nombreux déménagements faute de vraies réserves

Partageant une grande partie des locaux de stockage avec le MBAA, le musée du Temps partage également les mêmes problématiques. Dispersées, les collections étaient difficiles à récoiler (sous-sol de la Madeleine, conteneurs...). Les déménagements imposés par des impératifs souvent financiers ont été en général réalisés dans l'urgence, dans des délais empêchant un travail de fond. Ils ont par ailleurs mobilisé l'équipe au détriment d'un travail plus continu et abouti et ont parfois perturbé l'organisation et la localisation des œuvres, notamment leur identification par regroupements indispensable suite aux collectes réalisées.

Liste des principaux transferts de collections des dernières années

2005 : deux salles mises à disposition au fort de Bregille

2007-2010 : transfert des collections conservées dans la salle dite d'horlogerie au MBAA (actuelle salle Courbet) vers le MDT (réserve interne ou Saint-Hillier)

2011 : transfert du contenu de 15 containers dans des locaux provisoires à Devecey (auparavant de nombreuses pièces avaient déjà été soustraites des conteneurs, difficiles à identifier depuis)

2015 : transfert des collections conservées à Devecey vers Port-Cîteaux, Saint-François-Xavier, l'îlot pompier, la maison Colette...

2015 : Transfert de collections de Chemaudin à l'îlot pompier

2017 : transfert des collections stockées dans le hangar de la rue Weiss vers Port-Cîteaux et l'îlot pompier

2019 : vidage du fort de Bregille (2 salles)

Des réserves pérennes et dédiées au musée du Temps

Deux lieux véritables de réserve accueillent désormais une partie des collections du musée du Temps :

- Une réserve interne créée fin 2007 (deux salles d'environ 80m²)
- Les réserves mutualisées avec le musée des beaux-arts et d'archéologie (MBAA) à Port-Cîteaux où le musée du Temps dispose de deux espaces dédiés (A1, C11) depuis 2015. Suite à la réouverture du MBAA fin 2018, il partage avec lui un espace mutualisé pour les tableaux. En revanche, la salle C7 réservée au musée du Temps vient d'être affectée en 2019 à la bibliothèque d'étude et de conservation de manière provisoire, jusqu'à l'ouverture de la nouvelle bibliothèque à Saint-Jacques en 2025.

En dehors de ces lieux, les espaces non rénovés du musée servent toujours de stockage, de même que plusieurs lieux extérieurs.

II. PREMIER RECOLEMENT DECENNAL (2004-2015)

1. Méthodologie et moyens

Estimation approximative du nombre d'objets à récoler

Le lancement du premier récolement décennal des collections a dû être précédé d'une estimation du nombre global d'objets dans les collections du musée faute de l'existence d'un document d'inventaire.

Face aux volumes importants, le choix fut fait en 2010 d'extrapoler le nombre d'objets à partir du nombre de contenants conservés dans chaque espace. La méthodologie de cette estimation est précisée dans **le plan de récolement de 2011, dans lequel le nombre de 35 000 objets à récoler a été avancé.**

Récolement par localisation

L'absence d'un inventaire unique et continu a conduit les équipes à opter pour une politique de récolement sur pièce et par localisation. Le but était de traiter les collections conservées dans chaque espace de réserve, quelle que soit la nature de l'objet.

Mise en place d'un inventaire informatisé des collections

En 2010, le musée du Temps ne possédait pas d'inventaire réglementaire, puisqu'aucun document, ni sous format papier, ni informatique, ne dressait de liste exacte des collections conservées.

Lors de la création du musée d'histoire, par transfert de collections du musée des beaux-arts, aucun document n'a été établi qui aurait permis de retracer clairement l'affectation des différents objets des collections entre les deux musées. Il existe toutefois des photocopies des registres d'inventaire du MBAA, dans la marge desquelles des croix ont été apposées désignant a priori les collections affectées au musée du Temps. Par la suite, les acquisitions n'ont pas davantage été inventoriées, ni même fait l'objet d'une liste, notamment les collectes importantes quantitativement.

Avant 2009, le musée du Temps disposait d'un logiciel de gestion des collections ne donnant pas totale satisfaction, Atheneo, qui a été remplacé par Actimuséo. Environ 2500 notices Atheneo ont été transférées sur Actimuséo. **L'informatisation des collections a donc accompagné le premier récolement des collections.**

Numérisation des collections

Parallèlement au récolement et à la mise en place d'un inventaire informatisé des collections, il a été nécessaire d'avancer dans la **numérisation systématique**, ce qui n'avait jusqu'alors pas été réalisé.

Des campagnes de prises de vue des objets ont été menées, à la fois par des photographes professionnels pour les photographies haute définition, et par les équipes du musée pour des clichés de travail basse définition.

Pour les prises de vue réalisées en interne, un agent technique a été formé et équipé d'un objectif macroscopique permettant les prises de vue des collections de petites dimensions, horlogères notamment, dans un petit studio photographique installé au sein de la réserve interne du musée. Cette compétence a rapidement pris fin parce que nécessitant une trop grande disponibilité de l'agent.

Une équipe de conservation réduite

Les effectifs de l'équipe de conservation du musée depuis 2010 s'élèvent à 4 ETP et demi. Cette équipe se consacrait dans les proportions suivantes au récolement :

- Un conservateur : 10 % d'un temps plein (organisation, coordination, contrôle)
- Un attaché de conservation : 20 % d'un temps plein (organisation, coordination, identification et saisie, contrôle)
- Un assistant de conservation : 40 % d'un temps plein (identification, saisie, prise de vue)
- Un responsable de la documentation : 40 % d'un temps plein (recherche documentaire, identification, saisie)
- Un agent administratif : 40 % d'un temps plein (saisie, traitement des prises de vue)
- Deux agents techniques : 20% d'un temps plein chacun (manipulation, prise de vues)

Depuis 2010, certains postes ont connu des vacances de plusieurs mois voire de plusieurs années (notamment le poste d'assistant de conservation et celui d'agent administratif), en raison de départs ou de congés longue maladie. Le poste d'attaché de conservation a connu deux périodes de disponibilités d'une durée totale de 2 ans, conduisant au recrutement de vacataires.

Par ailleurs, le temps consacré au récolement a été souvent contraint d'être revu à la baisse, notamment lors de la préparation des expositions temporaires, qui se sont succédées au rythme de une à deux expositions d'envergure par an, ainsi que lors du renouvellement de l'exposition permanente, inaugurée en mai 2013.

Pour permettre l'avancement du récolement, outre les stagiaires participant ponctuellement aux opérations, le recrutement de vacataires dédiés à cette tâche s'est révélé indispensable. De 2010 à 2014, un à quatre contractuels par an ont été recrutés, pour des contrats d'une durée de 1 à 6 mois. Ces contrats étaient dédiés à la numérisation, mais ont logiquement émarginé sur le récolement.

- 2010 : 2 ETP (durée des contrats inconnue)
- 2011 : 4 ETP pendant 1 mois chacun, soit 1 ETP pour 4 mois
- 2012 : 2 ETP pendant 6 mois
- 2013 : 3 ETP pendant 4 mois

L'équipe du musée du Temps a donc souffert d'un manque de stabilité et de continuité ayant fortement perturbé les opérations du premier récolement.

2. Constats et difficultés

Statut des collections en l'absence d'un inventaire réglementaire

Face à l'ampleur du travail et pour pouvoir avancer à un rythme efficace, les collections ont été récolées et saisies sur la base Actimuséo sans confrontation avec les sources disponibles documentant l'entrée en collection.

De nombreux numéros d'inventaire rétrospectifs ont été attribués sans que ni la provenance, ni les conditions d'entrée, ni le régime de propriété ne soient vérifiés. Pour certains objets, dont l'arrivée en réserve n'a été documentée d'aucune manière (ni registre, ni listes, ni étiquettes, ni photographies...), les agents récoleurs ont dû reconnaître l'absence totale de statut de ces objets.

C'est la raison pour laquelle, lors de ce premier récolement décennal, le choix a été fait de donner un numéro rétrospectif à tous les objets présents dans les espaces de réserve concernés, afin de leur donner un statut provisoire. De nouvelles recherches doivent par conséquent être menées pour retrouver le numéro d'inventaire originel de l'objet ou lui donner un statut définitif.

Une partie de ces objets, dont le statut était trop trouble, ont été écartés, et restent aujourd'hui à traiter.

Incohérence de la base informatique

Comme évoqué plus haut, la majeure partie des objets récolés ne disposait pas de fiches existantes sur la base de données Actimuséo. Le travail de récolement a donc consisté en la création de fiches et non en une simple vérification. Ce lourd travail explique probablement l'absence de rédaction de fiches de récolement sur la base, qui aurait augmenté encore le temps de saisie nécessaire par objet.

Egalement, aucun des agents n'a reçu de formation poussée à l'utilisation du nouveau logiciel lors de la migration vers Actimuséo, mais simplement une information de base en interne. Ce manque, combiné à l'absence d'une charte de saisie, apparaît aujourd'hui très problématique. L'utilisation d'un thésaurus dans les champs qui le réclament n'a pas été respectée, et les agents récoleurs ne se sont pas mis d'accord sur un vocabulaire commun dans les champs de saisie libre. Par ailleurs, il n'existe pas de thésaurus officiel et utilisable pour la plus grande partie des collections techniques (horlogerie, microtechniques...). Les recherches sur la base sont aujourd'hui laborieuses et il est même difficile de réaliser des statistiques fiables sur la typologie des collections du musée du Temps.

Il est également à noter qu'en 2011, le musée ne disposait que d'un seul poste portable avec licence Actimuséo.

Fin du premier récolement décennal en demi-teinte

En 2015, la dernière année de la première campagne de récolement a été marquée par un ralentissement du nombre de pièces récolées, pour trois raisons :

Premièrement, les musées de la Ville de Besançon ont dû entièrement déménager une réserve extérieure en 2015. Ce déménagement a permis de récoler l'ensemble des collections qui y étaient stockées mais les collections traitées étaient très volumineuses et ont dû subir une désinsectisation par congélation. Le déménagement a donc mobilisé l'ensemble des équipes de conservation pendant près de trois mois pour un faible nombre de pièces récolées (514).

Par ailleurs, le musée du Temps a débuté également en 2015 un important travail de classement de sa documentation et de ses archives, limitant le travail sur les collections à proprement parler, et par conséquent, le récolement. Vu l'orientation du musée du Temps, ces fonds comptent cependant en partie au titre des collections.

Enfin, le musée du Temps ne bénéficiait plus en 2015 de contrats de vacation dédiés au récolement. L'objectif de finaliser le traitement et le récolement des collections du fonds Clerc n'a donc pas pu être atteint.

En 2016, la deuxième campagne de récolement n'a pas pu débuter en raison d'impératifs extérieurs. Il s'agissait notamment de la poursuite du classement de la documentation et des archives, du déménagement d'une seconde réserve extérieure et de la préparation de plusieurs expositions temporaires d'envergure.

3. Bilan chiffré

Dès 2008 sont conduites les premières opérations de récolement mais il faut attendre l'arrivée d'un nouveau conservateur fin 2009 après deux ans de vacance de poste pour que le récolement prenne de l'ampleur suite à l'élaboration d'un plan de récolement en 2011.

A partir de 2011, les campagnes de récolement ont fait l'objet de procès-verbaux. Ils permettent le plus souvent de mesurer l'avancée du récolement, notamment les typologies d'objets majoritairement traités, ainsi que leur localisation (voir tableau).

Année	Nombre d'objets récolés	Localisation majoritaire	Type majoritaire
2008	529 objets	Saint-Hillier	
2009	233 objets		
2010	3173 objets		
2011	6799 objets	Devecey, réserve interne	4135 cartes postales, 970 gravures, 199 lithographies, 265 photographies
2012	4216 objets	Réserve interne, Saint-Hillier	2629 dessins, 423 insignes, 272 tableaux, 71 montres
2013	1558 objets	Saint-Hillier	262 insignes, 95 cartes postales, 93 affiches, 105 montres
2014	2556 objets		Fonds de montres contemporaines, arts graphiques fonds Clerc
2015	772 objets	Devecey	Horloges édifice

Le musée du Temps ne possédant pas de registre d'inventaire réglementaire unique, il n'est pas possible de déterminer la proportion d'objets récolés de la collection. **Le plan de récolement de 2011 estimait à 35 000 le nombre d'objets conservés par le musée.** Suite aux campagnes de récolement, et notamment à la découverte de plusieurs milliers de cartes postales et documents graphiques issus du fonds Clerc sur la Première Guerre mondiale, **cette estimation doit être revue à la hausse.**

Depuis 2008, environ 8000 numéros rétrospectifs ont été attribués à des objets dont la provenance, le mode d'acquisition ou le statut juridique n'ont pas toujours pu être vérifiés. **Sur les 19 836 objets récolés, cela représente environ 40%.**

En ce qui concerne l'informatisation des collections, les données sont les suivantes :

- 22 430 fiches existantes sur la base de données Actimuséo
- 7957 fiches relatives à des numéros d'inventaire rétrospectifs, créés durant le premier récolement
- 2290 fiches existantes mais non localisées sur la base (au minimum)
- 2038 fiches versées sur Joconde.

Enfin, entre 2009 et 2013, plus de 4500 prises de vues haute définition ont été réalisés par des photographes professionnels. Aujourd'hui un tiers des fiches de la base ne possède pas de photographies ; parmi les fiches possédant une image attachée, moins de la moitié d'entre elles sont des images haute définition.

III. SECOND RECOLEMENT DECENNAL (2016-2026)

1. Objectifs

Les objectifs de ce second récolement décennal sont à la fois d'ordre interne, afin de connaître et mieux conserver nos collections et de faciliter également le travail des équipes des musées du Centre, et d'ordre externe afin d'optimiser les relations avec nos partenaires et notre public.

Statut des collections

Le premier objectif du second récolement décennal est de **clarifier le statut d'une grande partie des objets de la collection pour lesquels les conditions d'entrée sont floues** :

- Mode d'acquisition inconnu : dépôts sauvages, collectes, sauvetages lors de fermetures d'usines, achats non documentés, dons non documentés
- Statut non tranché : répartition des collections entre les collections municipales (musée des beaux-arts et d'archéologie, musée Comtois, bibliothèque d'étude et musée du Temps), et avec d'autres institutions comme les collections d'étude provenant de l'Université.

Un inventaire informatisé fiable

Le deuxième objectif du second récolement décennal est le **nécessaire nettoyage de la base Actimuséo, qui tient aujourd'hui lieu de registre d'inventaire**.

Cette base de données comporte de nombreuses erreurs, approximations et lacunes, notamment en ce qui concerne les localisations des objets suite aux déménagements répétés des espaces de stockage.

L'élaboration en cours d'une charte de saisie, ainsi que la formation des équipes à l'utilisation du logiciel, devront permettre de disposer à terme d'un inventaire informatisé fiable, homogène et exhaustif.

Cette étape est essentielle pour simplifier le travail des équipes du musée du Centre ainsi que pour pouvoir poursuivre le versement des fiches d'inventaire sur la base Joconde dont les derniers versements datent de 2014.

Accompagner le chantier des collections à l'horizon 2024

Le troisième objectif de ce second récolement est **d'accompagner le chantier des collections et le transfert prioritaire vers les réserves de Port-Cîteaux**. En effet, le musée du Temps est engagé dans une nouvelle phase de déménagement afin d'investir la salle C11 dans un premier temps, puis de poursuivre ces opérations de transfert en 2024 lorsque les espaces qui lui sont dévolus seront libérés par leurs actuels occupants (bibliothèque).

Avancer dans le récolement des collections permettrait d'anticiper les opérations d'aménagement des espaces, de traitement puis de conditionnement des collections en ciblant les objets à déplacer prioritairement.

Communiquer sur le travail des équipes des musées du Centre

Un quatrième objectif pourrait être la **programmation d'interventions de médiation et d'opérations de communication autour de la problématique du récolement**, spécifique aux établissements labellisés musées de France. Cela permettrait d'expliquer les métiers du patrimoine en ouvrant les coulisses du musée du Temps à un public qui n'y est pas habitué.

2. Méthodologie

Un travail préparatoire nécessaire

° Estimation

En l'absence de registre d'inventaire et suite aux difficultés rencontrées lors du premier récolement décennal, il apparaît que nous ne disposons d'aucune estimation fiable du nombre d'objets présents dans la collection du musée du Temps.

Une nouvelle phase estimative du nombre d'objets à récolement, en procédant par sondage dans chaque lieu de réserve, est indispensable afin de pouvoir planifier les opérations de récolement, notamment dans les espaces de Saint-Hillier.

° Documenter l'entrée en collection

Un travail **d'appui du personnel de documentation du musée du Temps** doit permettre de renseigner les conditions d'entrée au musée, permettant ainsi de repérer les doublons (numéros d'inventaire rétrospectifs qui auraient pu être attribués à tort lors du premier récolement) mais aussi d'éclairer l'opportunité d'une entrée en collection pour les objets non encore inventoriés.

Ce travail pourra être réalisé en partant de la documentation disponible comme les registres d'inventaire anciens, l'ensemble des preuves d'achats dans les archives ou les délibérations des conseils municipaux. Un inventaire de ces sources devra être dressé afin de connaître l'étendue des informations potentielles.

° Recherche sur les dépôts sortants

Après des recherches préliminaires, il nous apparaît que la liste des dépôts sortants du musée du Temps est peut-être lacunaire, car elle ne contient pour le moment que deux lieux de dépôt : le musée Comtois et l'hôtel de Clévans (ministère des armées). Un travail est donc à mener afin **d'identifier l'ensemble des œuvres potentiellement déposées par le musée du Temps auprès d'autres institutions**, antérieurement à 2002.

Une première phase de récolement parallèle au chantier des collections

Grâce à la construction des réserves externalisées des musées du Centre rue du Port-Cîteaux à Besançon, le musée du Temps bénéficie de quatre espaces de stockage, dont deux lui sont entièrement dévolus et un ne sera disponible qu'en 2024. Ces nouveaux espaces doivent permettre de vider les espaces de stockage inappropriés et dangereux d'un point de vue incendie, au palais Granvelle (espaces Saint-Hillier).

Un premier transfert d'objets lourds et volumineux (machines et horlogerie d'édifice) a été réalisé en 2015 en provenance de la réserve de Devecey, et occupe une salle entière. Un second transfert a pu être réalisé en 2019 concernant les tableaux du musée du Temps puisque la réouverture du musée des

beaux-arts et d'archéologie a permis de libérer l'espace nécessaire sur les grilles. Un troisième transfert, enfin, est prévu sur les années 2020-2021. Il concerne une partie des collections ethnologiques, la collection d'armes, les fonds Clerc, Rhodia, Durand et des œuvres graphiques de grand format.

Le choix de l'équipe du musée du Temps est donc, dans un premier temps, de faire coïncider les opérations de chantier des collections au récolement, pour plusieurs raisons :

- Afin d'éviter de revenir plusieurs fois aux mêmes objets en peu de temps
- Afin de ne récolement que des objets dont nous sommes assurés que la localisation ne changera pas.

Ainsi, 172 peintures ont été récolementées en 2019. En 2020, ont déjà été récolementés :

- 163 objets issus des collections ethnologiques
- 59 œuvres graphiques de grand format

Une deuxième phase dans les réserves pérennes

Réfléchir par typologie d'objets est très contraignant au musée du Temps du fait de la diversité des collections mais aussi des réserves qui ne sont pas organisées par techniques mais par sujets et provenances.

La deuxième phase de ce second récolement ne sera donc pas effectuée par typologies d'objets mais par localisations, en priorisant les localisations définitives.

Ainsi, les arts graphiques sont désormais répartis dans deux espaces distincts :

- Réserves internes du musée du Temps pour les œuvres graphiques en lien avec le temps, l'horlogerie ou l'histoire bisontine (par exemple, dessins de boîtes de montres, affiches de marques horlogères...)
- Réserves externes de Port-Cîteaux pour le reste, notamment le fonds Clerc sur la Première Guerre mondiale.

L'équipe du musée du Temps concentrera donc ses efforts de récolement sur les espaces de réserves pérennes, à Port-Cîteaux et en réserves internes.

Un récolement parallèle des dépôts sortants

Suite au travail de recherche recensant les dépôts sortants, une campagne de récolement de ces dépôts chez les dépositaires sera à mener.

3. Moyens de mise en œuvre

Moyens humains

°Agents du musée du Temps

Après avoir été fragilisée pendant plusieurs années, **l'équipe scientifique du musée du Temps est aujourd'hui confortée** depuis le recrutement d'un agent administratif et de documentation et d'une attachée de conservation fin 2019, et la titularisation d'une assistante de conservation.

1 conservateur du patrimoine, 5% : coordination générale

1 attachée de conservation du patrimoine, 30% : organisation des campagnes de récolement, récolement, bilan et validation des campagnes

1 assistante de collection, 50% : récolement

1 responsable de la documentation, 30% : recherches documentaires et archives

1 agent administratif et de documentation, 30% : recherches documentaires et archives

Jusqu'en décembre 2020, le musée du Temps dispose d'un agent contractuel à 80% dont les missions sont dédiées au chantier des collections qui, selon la méthodologie exposée, travaille également sur le récolement.

Il nous semble indispensable pour mener à bien ce second récolement :

- **De maintenir la présence d'un agent contractuel à 100% sur un an renouvelable jusqu'en 2026** dédié au pointage, localisation, vérification du marquage et de l'état.
 - **De recruter un deuxième agent contractuel à 100%** afin d'effectuer, dans un premier temps, l'inventaire des sources disponibles puis les recherches liées à l'entrée des objets en collection.
- Pour lesquels nous solliciterons un financement de la DRAC à hauteur de 50%.

En somme, **ce sont deux agents contractuels présents en continu et spécifiquement dédiés au récolement dont le musée du Temps aura besoin afin de mener à bien ces opérations.** Investis dans l'organisation, la coordination et le suivi du récolement, les agents permanents du musée sont par ailleurs largement mobilisés sur les expositions temporaires (en moyenne deux par an).

Un point d'attention ayant fait défaut lors du premier récolement décennal est la **formation**. L'équipe souhaiterait pouvoir se former à :

- La spécificité du récolement dans les musées techniques, des collections mixtes et des grands nombres
- L'utilisation du logiciel Actimuséo, utilisé de manière empirique, aucune formation n'ayant eu lieu depuis plusieurs années.

°Agents mutualisés des musées du Centre

Equipe technique : aide sur le transfert des collections à Port-Cîteaux ainsi que pour la manipulation des objets lourds. Pour l'année 2020, les besoins ont été estimés à 2 agents sur 35 jours et 1 agent seul sur 15 jours.

Equipe administrative : ponctuellement pour accompagner les questions de propriété, l'élaboration de conventions pour les dépôts ou d'actes juridiques.

°Agents du musée des beaux-arts et d'archéologie

Enfin, l'équipe du musée du Temps pourra au besoin s'appuyer sur des personnes ressources au sein du **service de la documentation et de la conservation du musée des beaux-arts et d'archéologie**, notamment en ce qui concerne les attributions à l'un ou l'autre des deux établissements et des avis sur l'identification des collections.

Moyens matériels

Le musée du Temps dispose de :

- 2 ordinateurs portables pour le travail à Saint-Hillier mais sans réseau wifi, ce qui constitue une entrave importante
- D'ordinateurs fixes dans les salles de réserves à Port-Cîteaux et en réserve interne
- 1 appareil photo
- 2 lampes de conservation
- Petit matériel de conservation (marquage, petites interventions, conditionnement).

Il sera toutefois nécessaire de bien veiller au **réapprovisionnement de ce matériel**, ainsi qu'à l'achat de **matériel spécifique de conditionnement** comme par exemple des palettes pour objets lourds ou des curvers de conditionnement.

Enfin, l'une des difficultés matérielles majeures au musée du Temps est **l'impossibilité de travailler dans les espaces de réserve de Saint-Hillier à certaines périodes de l'année**, notamment en hiver, du fait de conditions climatiques inadaptées.

CONCLUSION : PLANNING PREVISIONNEL

Pour ce second récolement décennal, le musée du Temps bénéficie d'une équipe opérationnelle et peut désormais compter sur des espaces de réserve pérennes. Ajouté au recrutement de deux agents contractuels de manière continue dédiés au récolement et au chantier des collections, cela constitue une base solide pour conduire le récolement.

Du fait de conditions climatiques peu adaptées au travail dans certains espaces de réserves, nous avons fait le choix d'une alternance des campagnes de récolement :

- Période estivale : objets à transférer, traiter, documenter, conditionner et récoiler (chantier des collections + récolement)
- Période hivernale : objets récolés à vérifier (récolement seul)

Phase 1 : juin-octobre 2020	Récolement parallèle au chantier des collections : objets transférés en salle C11 à Port-Cîteaux	Environ 1200 items
Phase 2 : novembre-avril 2021	Récolement dans les espaces de réserve pérennes à Port-Cîteaux	A1 : 117 items C11 : 6704 items
Phase 3 : mai-octobre 2021	Récolement parallèle au chantier des collections : objets transférés en C11 à Port-Cîteaux, réorganisation de Saint-Hillier et des réserves internes	Environ 1000 items
Phase 4 : novembre-avril 2022	Récolement dans les espaces de stockage du musée du Temps Récolement de l'exposition permanente	Salle horlo : 3000 items RI : environ 2000 estampes Collection permanente : environ 500 items
2023 à 2025	Récolement de la salle ethno Récolement en réserves internes	En attente de chiffres fournis par la phase d'estimation
Parallèlement : phase d'estimation, travail sur les sources d'inventaire, la provenance et les statuts, récolement des dépôts.		